



HAL
open science

Licence professionnelle Biotechnologies appliquées à la santé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Biotechnologies appliquées à la santé. 2017, Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA. hceres-02028184

HAL Id: hceres-02028184

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028184>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Biotechnologies appliquées à la santé

Université de Reims Champagne-Ardenne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Santé et sport

Établissement déposant : Université de Reims Champagne-Ardenne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Biotechnologies appliquées à la santé* est portée par l'unité de formation et de recherche (UFR) de pharmacie. La formation est localisée à Reims. Cette licence professionnelle vise à former des assistants-ingénieurs en recherche et développement pour des entreprises de biotechnologie du médicament, des cosmétiques et du diagnostic, mais aussi dans les organismes nationaux comme l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (anciennement l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) ou les établissements français du sang.

Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs scientifiques de la LP <i>Biotechnologies appliquées à la santé</i> sont de donner une connaissance théorique approfondie des différents concepts de biologie cellulaire et moléculaire et d'appréhender l'ensemble des techniques associées au développement de nouveaux produits ou de nouveaux procédés utilisés dans le domaine des biotechnologies thérapeutiques et pharmacologiques.</p> <p>Les objectifs professionnels sont de préparer les étudiants aux pratiques de l'industrie, par une familiarisation avec la gestion de projet, la propriété industrielle et intellectuelle, les brevets, l'assurance qualité, et les aspects éthiques spécifiques au domaine des biotechnologies liées à la santé.</p>
Organisation
<p>L'organisation de la formation manque de lisibilité et ne correspond pas aux objectifs d'une licence professionnelle à plusieurs points de vue. Tout d'abord, le volume horaire global est très insuffisant, avec 320 heures seulement d'enseignement en présentiel. On s'étonne encore plus qu'aucun enseignement de <i>Bio-statistiques</i> et d'<i>Anglais scientifique</i> n'existent alors que ces matières sont importantes pour les métiers visés. De plus, tous les enseignements sont délivrés sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés, mais aucun enseignement sous forme de travaux pratique n'est proposé. Ceci est fort regrettable dans une formation qui se veut en premier lieu professionnalisante.</p> <p>De même, le volume horaire des professionnels de cœur de métier ne représente que 22,8 % du total, ce qui n'est pas en adéquation avec les attendus du diplôme ; et la participation de la moitié de ces professionnels sous forme de visioconférence pose question.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Ce point est insuffisamment développé dans le dossier et ne rend pas compte du positionnement de la licence professionnelle <i>Biotechnologies appliquées à la santé</i> par rapport à l'offre de formation globale de l'Université. De ce fait, l'évaluation est rendue difficile dans ce contexte ; 80 % des étudiants sont titulaires de brevet de technicien supérieur (BTS) ou de brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) sans que l'origine de ces formations, ni leur spécificité ne soit renseignée, ce qui est regrettable.</p> <p>La LP <i>Biotechnologies appliquées à la santé</i> indique avoir un réseau de plusieurs dizaines d'industriels de biotechnologie, ce qui en fait un point fort de la formation. En revanche, il est à noter que les partenariats ne sont pas suffisamment</p>

<p>définis. D'autre part, les intervenants professionnels sont, pour l'essentiel, issus d'entreprises hors région, ce qui limite l'ancrage de la formation au territoire.</p> <p>La formation étant consciente du manque de représentativité des partenaires régionaux du secteur des biotechnologies santé prévoit une amélioration de cette situation de par la nouvelle carte régionale et le rapprochement de la région Champagne-Ardenne avec d'autres régions (Alsace et Lorraine) porteuses dans le domaine de la <i>Santé</i>.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>
<p>L'équipe pédagogique est pilotée par le responsable pédagogique. Elle est constituée de dix huit membres enseignants-chercheurs (72 %), un chercheur et six membres du monde socio-économique (24 %). Les membres enseignants-chercheurs proviennent essentiellement des disciplines médicale et pharmaceutique. Les intervenant extérieurs assurent un volume horaire d'enseignement de 73 heures sur les 320 heures de la formation, soit 22,8 % ce qui ne correspond pas à l'exigence du minimum de 25 % d'enseignement donnés par des professionnels du cœur de métier. L'équipe pédagogique pilote la formation. Trois groupes de travail (dont la composition n'est pas détaillée) ont en charge d'organiser l'évaluation des enseignements par les étudiants, le suivi et l'évaluation des stages en entreprises, l'évaluation des intervenants professionnels.</p>
<p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p>
<p>L'effectif est limité à quinze étudiants par promotion, cependant une baisse du nombre d'étudiants est notée en 2015-2016, sans que cela soit vraiment analysé par l'équipe pédagogique. On s'interroge sur un problème d'attractivité de la formation. Cette formation est ciblée pour les titulaires de BTS-BTSA.</p> <p>Le taux d'insertion est bon avec en moyenne 86,3 % à six mois et 88,6 % à trente mois après l'obtention du diplôme. Les postes occupés à la sortie de la formation sont en cohérence avec les objectifs, puisqu'il s'agit à 77 % d'emplois de techniciens supérieurs et à 22 % d'emplois d'assistants-ingénieurs, majoritairement en CDD. Une progression du niveau d'emploi occupé est observée pour des étudiants diplômés depuis trente mois (36 % d'assistant-ingénieurs ou d'ingénieurs d'étude) qui s'accompagne également d'une augmentation des CDI (47,3 %). Environ 15 % des diplômés poursuivent leurs études (taux fixe depuis 2011) dans un autre établissement (sans plus de détails).</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>Le lien avec la recherche se fait par l'implication des enseignants-chercheurs membres des unités de recherche labellisées de la structure fédérative de recherche CAP-<i>Santé</i>.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>La participation de professionnels dans la formation est relativement faible (22,8 %) pour ce type de formation. De plus, un grand nombre (50 %) d'entre eux interviennent, vu leur éloignement, en visio-conférence, ce qui peut compliquer la mise en place de collaborations qui permettraient d'améliorer la place des professionnels dans cette formation.</p> <p>Des séminaires pendant lesquels les échanges entre les étudiants et les professionnels sont encouragés et mis à profit pour les recherches de stage.</p> <p>La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est bien renseignée et en adéquation avec la formation.</p> <p>Aucune UE d'outils d'aide à l'insertion professionnelle (communication, rédaction de curriculum vitae et de lettre de motivation, conduite d'entretien de recrutement) n'est proposée aux étudiants.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>Le projet tuteuré, avec un volume horaire de 100 heures représente 1/4 de la formation, ce qui est faible.</p> <p>Les étudiants sont bien encadrés pour l'élaboration du projet professionnel tuteuré auquel participent les enseignants et des professionnels. Le projet tuteuré est réalisé par groupes de trois à quatre étudiants, et comprend vingt-cinq heures en présentiel avec les enseignants et les professionnels pour les aider à mener à bien leur projet. Le projet se déroule sur vingt semaines. Il est à souligner que le projet est, dans la mesure du possible, conduit en partenariat avec un organisme professionnel, ce qui permet aux étudiants de réaliser une étude pratique et concrète. Il fait l'objet d'une rédaction de mémoire, soutenu lors d'un exposé oral devant un jury composé de professionnels et d'enseignants de la formation.</p> <p>Le stage en entreprise proposé au deuxième semestre est d'une durée de seize à vingt semaines. L'étudiant en stage est encadré par un enseignant et un responsable de stage de l'entreprise. L'implication de l'enseignant dans le suivi de l'étudiant en stage est peu développé dans le dossier qui fait mention d'un appel téléphonique de ce dernier à l'entreprise accueillant l'étudiant. Une fiche de suivi, mise en place par l'équipe pédagogique, remplie par le tuteur en entreprise, permet d'apprécier le travail du stagiaire.</p> <p>Un rapport de stage est rédigé par l'étudiant et évalué lors de la soutenance orale devant le jury.</p> <p>Le bureau d'aide à l'insertion professionnelle de l'université propose une aide à la recherche de stage.</p>

Place de l'international
<p>Aucun dispositif d'aide à la mobilité internationale n'est mis en place et peu d'étudiants étrangers (moins de 10 %) intègrent la licence professionnelle.</p> <p>L'équipe pédagogique projette un renforcement de l'ouverture à l'international de la formation, en lien avec la volonté de l'Université de Reims Champagne-Ardenne d'accroître son rayonnement international.</p> <p>Dans ce contexte, on s'étonne de l'absence d'un enseignement d'anglais dans le cursus.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>La licence professionnelle est ouverte aux étudiants ayant validé un Brevet de technicien supérieur (BTS), un diplôme universitaire technologique (DUT) ou la deuxième année de licence (L2) licence en <i>Sciences biologiques</i>. Cependant, depuis 2014, aucun étudiant provenant de L2 ne s'est inscrit dans la licence professionnelle.</p> <p>Les modalités de recrutements sont organisées en deux temps : une admissibilité sur dossier donnant lieu à une convocation pour un entretien. Il n'est pas précisé dans le document quelle est la composition du jury d'admission.</p> <p>Les critères de sélection sont bien définis, tant au niveau des prérequis que de la motivation (lettre), un projet professionnel est également demandé.</p> <p>Une remise à niveau peut être proposée aux étudiants en fonction de leur origine, mais ce dispositif n'a jamais été utilisé car jugé non nécessaire au vu de l'origine des étudiants admis.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les enseignements sont essentiellement réalisés en présentiel ou sous forme de quelques visioconférences, notamment avec les intervenants extérieurs.</p> <p>La formation est aménageable pour les étudiants en situation de handicap, sans précision sur les effectifs concernés.</p> <p>La formation est également ouverte à la VAE, mais ce dispositif n'a pas trouvé de candidat jusqu'à présent.</p> <p>La place du numérique dans la formation est limitée à la mise en ligne des enseignements sur le serveur de l'Université et l'utilisation d'internet pour la communication entre les étudiants et l'équipe pédagogique.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les jurys d'examen sont composés d'enseignants de la formation, ainsi que d'intervenants extérieurs.</p> <p>Le dossier ne donne pas d'informations sur la place du contrôle continu par rapport à celle du contrôle terminal, sur les modalités d'organisation de la première et deuxième session ou encore sur les modalités de rattrapage.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le portefeuille de compétences est exigé par le conseil de perfectionnement depuis deux ans et les responsables de la formation se sont engagés à le mettre en place.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi est organisé par l'université au travers de l'observatoire du suivi de l'insertion professionnelle et de l'évaluation (OSIPE).</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le conseil de perfectionnement est constitué du responsable de la formation, de membres de l'équipe pédagogiques, de représentants des étudiants et de représentants du milieu socio-économique, sans que la ventilation entre ces différents corps ne soit renseignée. Le conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an pour discuter des prospectives d'emploi dans les domaines d'activités visés par le diplôme, analyser les résultats des enquêtes d'insertion, et envisager les dispositifs pédagogiques permettant d'améliorer la formation.</p> <p>L'équipe pédagogique se réunit juste avant la rentrée pour prendre en compte les recommandations du conseil de perfectionnement, ce qui semble trop tard pour pouvoir adapter les enseignements.</p> <p>Les étudiants ont la possibilité d'évaluer la formation au travers d'une enquête qui porte sur trois volets : les enseignements, la formation et le cadre de travail. Cette enquête est utilisée pour l'amélioration du programme de la licence et pour apporter des actions correctives sur la maquette de la formation.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Bonne insertion professionnelle.
- Une évaluation formalisée de la formation par les étudiants et dont les résultats sont utilisés pour améliorer la formation.

Points faibles :

- La formation ne correspond pas aux exigences de l'arrêté sur les licences professionnelles : le volume horaire et le contenu ne sont pas en adéquation avec les attendus du diplôme.
- Le volume d'heures des intervenants professionnels est faible.
- Le suivi des diplômés est imprécis
- L'absence de travaux pratiques.
- L'absence d'un enseignement des langues

Avis global et recommandations :

L'évaluation de la licence *Biotechnologie liée à la santé* est rendue difficile par le manque de lisibilité de son organisation. Cette formation n'a pas l'organisation attendue d'une licence professionnelle, notamment par le volume horaire pour le cursus académique qui est insuffisant ; cela interpelle sur le fait d'appréhender si la formation permet réellement aux étudiants d'acquérir les compétences nécessaires aux métiers visés. De plus, l'absence d'enseignements pratiques est très étonnant pour ce type de formation. Cette formation gagnerait à améliorer ses partenariats avec des partenaires régionaux qui lui permettraient probablement d'augmenter l'implication des professionnels dans cette formation tout en assurant un meilleur ancrage régional.

Observations de l'établissement

Reims, le 22 mars 2017

***Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne***

N/Réf. : /2017/MH/DEVU

Affaire suivie par Mme Mélanie HOFFERT

À

**Monsieur Michel COSNARD
Président du Hcéres**

Objet : Retour sur le rapport d'évaluation de la licence professionnelle *Biotechnologies appliquées à la santé*

Monsieur le Président,

L'Université de Reims Champagne-Ardenne tient à remercier l'ensemble des personnels du Hcéres, ainsi que les experts qui ont mené l'ensemble des évaluations de nos formations. Les remarques et recommandations qui ont été faites nous seront très utiles pour finaliser notre nouvelle offre de formation.

Vous trouverez ci-après la réponse du responsable de la formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Guillaume GELLÉ

Commentaires du responsable de la formation :

Le responsable de la Licence professionnelle "Biotechnologies appliquées à la santé" prend acte des observations formulées par l'HCERES et des points forts relevés par les évaluateurs concernant *i/* la bonne insertion professionnelle des diplômés avec un taux d'insertion moyen de 86,3 % à six mois et de 88,6 % à trente mois après l'obtention du diplôme, *ii/* la possibilité offerte aux étudiants d'évaluer les enseignements et l'organisation de la formation afin d'apporter des mesures correctives sur la maquette de formation, et *iii/* la qualité d'élaboration du projet professionnel tuteuré permettant aux étudiants de réaliser une étude pratique et concrète. Il prend également en considération les recommandations émises par le comité d'évaluation. En complément des éléments mis en avant dans le rapport d'évaluation, l'équipe pédagogique du diplôme souhaite apporter des précisions sur les points à améliorer ou ayant fait l'objet de recommandations :

- La remarque concernant le manque de précision du suivi des diplômés, rendant ainsi difficile la mesure de leur insertion, a bien été prise en compte par le conseil pédagogique de la formation. Il est essentiel que le suivi des diplômés soit optimisé et nous allons travailler à une interactivité plus étroite entre le responsable de la formation et l'OSIPE qui a en charge, au sein de l'établissement, le suivi de l'insertion professionnelle.
- La remarque sur l'absence de TP dans la formation a également été prise en compte par le conseil pédagogique de la formation. Le choix fait par le conseil pédagogique est de considérer que l'aspect pratique de la formation est représenté par le stage R&D réalisé sur une durée de 16 à 20 semaines dans une entreprise du secteur des Biotechnologies liées à la santé.
- L'équipe pédagogique est également consciente qu'elle doit augmenter le niveau de participation des professionnels à la formation (actuellement de 22,8 %) pour atteindre l'exigence du minimum de 25 % du volume horaire global de la formation. Ceci constituera l'une des priorités de l'équipe pédagogique dans le prochain contrat quinquennal.
- La remarque portant sur le volume horaire global trop faible de la Licence a surpris l'équipe pédagogique d'autant que cette supposée faiblesse n'a jamais été relevée lors des deux précédentes campagnes d'habilitation. De même, la remarque sur l'absence d'une UE d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants est injustifiée puisqu'une telle UE existe dans la formation sous l'intitulé "Conception du projet professionnel". Cette UE, qui fait l'objet d'un contrôle continu, est portée par un intervenant professionnel spécialiste de l'employabilité. Cette UE permet aux étudiants de travailler sur la communication, la rédaction de leur curriculum vitae et de leur lettre de motivation, ainsi que sur la conduite d'entretien de recrutement.